

Le représentant Fourcroy présente à la Convention un ouvrage intitulé «avis aux marins sur les mesures nouvelles adoptées par la République française et sur leurs rapports avec les anciennes mesures », par C. Romme, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Antoine François Fourcroy

Citer ce document / Cite this document :

Fourcroy Antoine François. Le représentant Fourcroy présente à la Convention un ouvrage intitulé «avis aux marins sur les mesures nouvelles adoptées par la République française et sur leurs rapports avec les anciennes mesures », par C. Romme, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 226;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13829_t1_0226_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

NOMS DES HOMMES	PROFESSION	DONS
Louis Stephant	Enseigne	6
Ant. Ch. Troude	Matelot	15
Marcel Baron	Aspirant	2 10
J.B. Foucard	aide canonnier	1 5
Antoine Ghabriaque	Gabier	1 10
P. Yacinthe Guiaumard	Lieutenant	20
Alexir Bompoix	G ^d canotier	15
René Gauffreteau	Matelot	1 5
Jacques Pillard	maitre Charpentier	5
J. Ch. Giron	Lieutenant	10
Yves Stephan	Aspirant	3
J. Ch. François Bochet	Enseigne	15
Alexandre Barbier	Caporal	5
Gilbert	Chirurgien Major	20
Christophe Fertou	aspirant	10
Coulomb	Medecin de la marine	50
		£ 600 10

11

La société populaire de Mont-sur-Sioule, ci-devant Saint-Pourcain, district de Gannat, département de l'Allier, vient présenter à la Convention un cavalier jacobin; elle l'invite à rester à son poste; elle dit que la commune de ce lieu a établi un atelier pour le salpêtre, dont le produit passe son espérance, qui ne peut être expliqué que par le zèle que tous les citoyens portent à y contribuer.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des mouvements pour le cavalier jacobin (1).

12

La commune de Ville-Dieu, district d'Avranches, département de la Manche, écrit à la Convention, et fait part des événemens arrivés les 25 et 27 brumaire, et dit que 200 citoyens de cette commune seulement, armés de piques, de faux, de bâtons, attaquèrent 2550 brigands de la Vendée, bien armés, qui fonçoient sur Avranches; et que, de concert avec les communes environnantes, elles fondirent sur les brigands, et ne se retirèrent que lorsque, poursuivis par un ennemi de beaucoup supérieur en nombre et bien armé, ils virent la gendarmerie sortir de la place. Ils racontent une foule de traits héroïques, dignes du burin de l'histoire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

(1) P.V., XXXVIII, 277. Bⁱⁿ, 15 prair.; Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXVIII, 278. Bⁱⁿ, 15 prair. (suppl^t); J. Mont., n^o 38; Audit. Nat., n^o 621.

Il est observé que les rebelles ont exercé des cruautés inouïes et que 45 citoyens de Ville-dieu et de 3 communes voisines furent fusillés et périrent victimes de leur patriotisme (1).

13

« Un membre [FOURCROY] présente à la Convention un ouvrage ayant pour titre: *Avis aux marins sur les mesures nouvelles adoptées par la République française, et sur leurs rapports avec les anciennes mesures*, imprimé par ordre des représentans du peuple Guenno et Topsent, en mission à Rochefort, par Charles Romme, professeur de mathématiques d'hydrographie du port de Rochefort.

La Convention en accepte l'hommage, en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi aux comités de salut public, de marine et d'instruction publique (2).

14

La société populaire de Meymac, département de la Corrèze, félicite la Convention d'avoir encore une fois sauvé la patrie par la découverte d'une conjuration sourdement ourdie sous le voile du patriotisme. Que la vengeance nationale, disent les membres de cette société, foudroie ces têtes coupables; et vous, citoyens représentans, n'abandonnez votre poste que lorsque nos ennemis seront vaincus et tous les traîtres exterminés (3).

(1) Débats, n^o 624, p. 261.

(2) P.V., XXXVIII, 278. Minute de la main de Fourcroy. Bⁱⁿ, 14 prair. et 25 prair. (2^e suppl^t); J. Mont., n^o 38; Mess. soir, n^o 654, qui précise que le cⁿ Romme est le frère du député du même nom.

(3) P.V., XXXVIII, 279. Bⁱⁿ, 15 prair.